

Swiss Olympic | Talgut-Zentrum 27 | CH-3063 Ittigen près de Berne

Aux présidentes et présidents ainsi qu'aux  
directrices et directeurs des membres de Swiss Olympic  
(fédérations sportives et organisations partenaires)

Swiss Olympic  
Maison du Sport  
Talgut-Zentrum 27  
CH-3063 Ittigen près de Berne

Tél. +41 31 359 71 11  
Fax +41 31 359 71 71  
info@swissolympic.ch  
www.swissolympic.ch

Ittigen, 26 novembre 2021

**Appel à l'introduction du port du masque lors des manifestations sportives pour toutes les personnes présentes qui ne sont pas elles-mêmes actives sportivement**

Chères présidentes et chers présidents des fédérations membres de Swiss Olympic,  
Chères directrices, chers directeurs,

Le nombre de nouvelles infections à la COVID-19 est en forte hausse et la vague actuelle de coronavirus menace également les libertés dont jouit actuellement le sport suisse. Pour que le sport et l'activité physique restent possibles avec le moins de restrictions possibles durant les mois d'hiver à venir, nous devons toutes et tous contribuer à endiguer la pandémie en respectant les mesures de protection.

Dans le cadre du Parlement du sport du 26 novembre 2021, Swiss Olympic a donc explicitement demandé à ses membres d'exiger dès à présent le port obligatoire du masque pour toutes les personnes présentes aux compétitions et autres manifestations sportives (en particulier pour les sports en salle), à l'exception des sportives et sportifs participant activement à la compétition. Nous vous transmettons volontiers cet appel par ce biais également.

Swiss Olympic encourage les fédérations à soutenir cet appel et à le communiquer sous une forme appropriée aux clubs et aux organisateurs. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à préserver la liberté de pratiquer nos disciplines sportives.

Nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons le meilleur.

Cordiales salutations,

**Swiss Olympic**



Jürg Stahl  
Président



Roger Schnegg  
Directeur

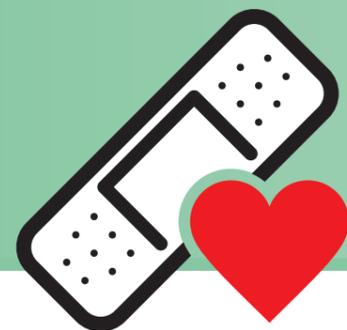
Conditions cadres pour les athlètes

# Spirit of Sport

signifie maintenant...



Venir  
**sans symptômes.**



**La vaccination diminue le risque de contracter la COVID-19 et de la transmettre.**



Respect du  
**concept de protection**  
des clubs et des exploitants  
d'installations sportives.

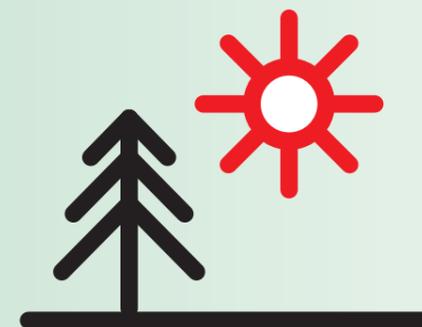


## Indoor 2G ou 2G+

Pour les activités sportives qui se pratiquent à l'intérieur, la règle des 2G (vacciné ou guéri) s'applique. Si aucun masque ne peut être porté (par ex. sport intensif), un test négatif est obligatoire (règle des 2G+). Exception : les personnes vaccinées, guéries ou ayant reçu une dose de rappel au cours des quatre derniers mois, ainsi que les jeunes de moins de 16 ans.



Évitez les poignées de main et continuez à respecter les  
**distances**  
où cela est possible.



## Outdoor 3G

Pour les activités extérieures et les manifestations, la 3G s'applique à partir de 300 personnes (vacciné, guéri ou testé).



Respecter les  
**règles d'hygiène**  
de l'OFSP.



## Dresser des **listes de présence**

Pour les activités sportives pratiquées sans masque (p. ex. centre de fitness, salle de tennis, entraînement d'unihockey), les coordonnées des participants doivent être collectées.